

PARC NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 29 juin 2007

Délibération n°2007-04

Approbation du règlement intérieur de la commande publique

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur de la commande publique de l'établissement.

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Le Directeur

Jean-Marie PETIT